



DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION 2024/2025



1 € par repas (entrée + plat + dessert)

Dispositif Région « Kantine à 1 euro »

Nom-prénom de l'élève :

Né(e) le/...../.....

Classe :

Inscription à partir du...../...../.....

Les demandes de changement de régime doivent obligatoirement être formulées avant le début du trimestre suivant sauf circonstances exceptionnelles (maladie, déménagement)

Le contrôle de l'accès au réfectoire nécessite que les élèves aient toujours leur carte de cantine sur eux. Cette carte est la propriété de l'établissement : elle devra être rendue à l'établissement lors du départ définitif de l'élève. En cas de perte ou de dégradation, un montant de 5 euros est exigé pour son remplacement.

IMPORTANT : Tout trimestre commencé est dû en entier.

L'année scolaire est divisée en trois périodes inégales. A titre d'information le tarif sera approximativement (**hors déduction d'absence lors des stages en entreprise**) :

- De la rentrée scolaire aux vacances de décembre : 78 €.
- De la rentrée de janvier au 31 mars : 40 €.
- Du 1er avril à la fin de l'année scolaire : 57 €.

A Saint-Joseph, le :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal